

**Bien préparer  
ses études  
supérieures**

# ➤ Budget

**Les 3 grands postes de dépenses du budget d'un étudiant :**

- **LE LOGEMENT** : loyer, caution, assurance...
  - **LES INSCRIPTIONS** : scolarité, contribution étudiante...
  - **LE QUOTIDIEN** : transport, nourriture, fournitures scolaires....
- ❖ Conseil: Discutez en famille du financement d'un projet réalisable et trouver un job d'été avant la rentrée universitaire



# ▶ Les aides financières

# Ce à quoi peut prétendre un étudiant :

- **Les Bourses de l'Enseignement Supérieur sur critères sociaux (gratuité des frais d'inscription et de la Contribution Etudiante).**
- **Les aides spécifiques** : l'aide annuelle et l'aide ponctuelle du CROUS destiné à apporter une aide à l'étudiant rencontrant des difficultés particulières( sur évaluation sociale).
- **Les prêts étudiants.**(se renseigner auprès des banques)
- Les autres aides (Ministères Santé, Agriculture, Urbanisme...)
- Les étudiants inscrits dans une formation sociale ou sanitaire relèvent de la compétence des conseils régionaux
- [www.aress.regioncentre.fr](http://www.aress.regioncentre.fr)

# Les conditions d'obtention de la bourse sur critères sociaux

- **Conditions d'âge**

- ✓ Être âgé de **moins de 28 ans** au **1<sup>er</sup> septembre** de l'année universitaire, pour une première demande

- **Conditions de nationalité**

- ✓ Être de nationalité **française**

- ✓ Être de nationalité d'un **état membre de l'Espace Economique Européen** (sous conditions)

- ✓ Pour les étudiants de nationalité non-européenne, (sous conditions : être **domicilié en France depuis au moins 2 ans** avec rattachement **fiscal en France d'au moins 2 ans** et un **titre de séjour en règle**)

- **Conditions d'inscription et de diplôme**

- ✓ Être inscrit en **formation initiale**

- ✓ Être inscrit dans une formation **habilitée à recevoir des boursiers**

- ✓ Suivre des **études à temps plein**

- ✓ Être **assidu en cours et présent aux examens**

- **Conditions de ressources**

- ✓ Revenu brut global de la famille.

# Le Dossier Social Etudiant

Demandes de bourse - logement



Janvier 2020



# ORLEANS-TOURS

-  LE CROUS
-  BOURSES
-  LOGEMENT
-  RESTAURATION
-  ACTION SOCIALE/SANTÉ
-  VIE DE CAMPUS/CULTURE
-  INTERNATIONAL

## À LA UNE



**ÉTUDIANTS,**  
**UNE BOURSE, UN LOGEMENT:**  
**FAITES VOTRE DEMANDE !**

*Communauté*

 1208 followers

[Suivre ce compte Twitter](#)



# Le Crous en chiffres

Le Crous d'Orléans-Tours c'est :

- **37** résidences
- **6 491** places en logements
- **17** restaurants
- **18** cafétérias
- **3,30 €** pour un repas complet
- **Plus de 1 272 674 repas** étudiants servis en 2018
- **22 220 étudiants boursiers** en 2019

# 2

## Constituer son dossier social étudiant ou DSE



# Constitution du dossier social étudiant

## 2. Où ?

- Sur [www.messervices.etudiant.gouv.fr](http://www.messervices.etudiant.gouv.fr)
- Cliquez sur :



A colorful poster with a geometric, low-poly background in shades of blue, purple, and pink. At the top left is a red circle with "les Crous" in white. The main text is in large, bold, blue and red letters: "ÉTUDIANTS, UNE BOURSE, UN LOGEMENT: FAITES VOTRE DEMANDE!". Below this, in white text on a dark background, is "&gt; DU 15 JANVIER AU 15 MAI 2020" and "SUR MESSERVICES.ETUDIANT.GOUV.FR". At the bottom left is the French Republic logo and the text "MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION". At the bottom right are social media icons for Facebook, Twitter, and Instagram, followed by "@etudiantGouv" and "etudiant.gouv.fr".

Suivez-nous   [etudiant.gouv.fr](https://www.etudiant.gouv.fr)

[Inscription](#) [Connexion](#)



# MesServices.etudiant.gouv.fr

<b>DEMANDE DSE</b> BOURSE / LOGEMENT	<b>SUIVI DSE</b> BOURSE / LOGEMENT	<b>SIMULATEUR</b> CALCULEZ VOTRE BOURSE	<b>JOB AVIZ</b> LA CENTRALE DU JOB ÉTUDIANT	<b>CROUS FAVORI(S)</b>	<b>RENDEZ-VOUS</b> SERVICES ÉTUDIANTS
<b>LOKAVIZ</b> LA CENTRALE DU LOGEMENT ÉTUDIANT	<b>CLÉ</b> LA CAUTION LOCATIVE ÉTUDIANTE	<b>CITÉ'U</b> GÉREZ VOTRE LOGEMENT	RETROUVEZ VOTRE CROUS SUR <b>MOBILE</b>	<b>MONÉTIQUE</b>	<b>CARTE</b> RESTO'U ET RÉSIDENCES
<b>BED &amp; CROUS</b>	<b>ARPE</b> AIDE À LA RECHERCHE DU PREMIER EMPLOI				

**PAIEMENT EN LIGNE AVEC CITE U**

**LES SITES DES CROUS**



# Constitution du dossier social étudiant

**Pourquoi ? Pour faire une demande de bourse et pour pouvoir ensuite demander un logement.**

## 1. Quand ?

Au plus tôt à partir du **15 janvier**, et avant le **15 mai**.

Pour les étudiants qui demandent un logement, le DSE doit être créé et retourné **au plus tôt** afin que le dossier soit instruit avant le tour national d'affectation. Un dossier incomplet fera l'objet de demande de pièces complémentaires, ce qui rallonge d'autant le délai de validation.

**Quel est le risque de faire son dossier trop tardivement ? De ne pas avoir un DSE valide au moment du tour logement, et de ne pas obtenir de logement.**

NB : Il est conseillé de faire d'abord l'inscription sur le site Parcoursup. En effet, en se connectant à « [messervices.etudiant.gouv.fr](mailto:messervices.etudiant.gouv.fr) » avec le courriel indiqué dans Parcoursup, MSE reprendra toutes les données d'état civil. Cela évite donc une double saisie et sécurise le recueil d'informations.

### **A RETENIR :**

**DOSSIER HORS DELAI = DOSSIER TRAITE APRES LES AUTRES DOSSIERS**

**DOSSIER RENVOYÉ APRÈS LE 31 OCTOBRE = PAS DE RÉTROACTIVITÉ DU PAIEMENT**



# Constitution du dossier social étudiant

**Avant de commencer la saisie**, l'élève/étudiant doit préparer :

- ✓ **Ses vœux d'études dans les académies de son choix.**

Au total, il peut effectuer 4 vœux dans des académies différentes

- ✓ **L'avis d'impôt 2019 (sur les revenus 2018) de la famille**

- ✓ Un RIB au nom de l'étudiant (l'absence de compte courant au nom de l'étudiant n'est pas bloquant pour la saisie ou l'étude du DSE, mais empêchera la mise en paiement au moment de la rentrée).



- Le **dossier** doit être **constitué tous les ans** et **le plus tôt possible**.
- Un étudiant **non boursier au lycée** peut faire une demande de bourse pour l'enseignement supérieur car les critères d'attribution sont différents.
- L'orientation de l'élève/étudiant n'est pas définie ?  
Ce sont des **vœux** qui sont émis, et l'attribution conditionnelle reste valable si un étudiant s'inscrit finalement dans une autre filière et un même niveau d'études, tant que la formation est habilitée.
- Un dossier peut être **révisé** à tout moment de l'année en cas de changement de situation (décès, invalidité, divorce, chômage) sous réserve de production des justificatifs.



# Constitution du dossier social étudiant

Arrivée sur la page d'accueil de  
**[messervices.etudiant.gouv.fr](https://messervices.etudiant.gouv.fr)** :

Cliquer alors sur « connexion » :





# Constitution du dossier social étudiant

L'**identifiant** est le courriel et le mot de passe choisi par l'étudiant puis cliquez sur « **Connexion** » :

- **Si un compte Parcoursup existe :**  
Le courriel identifiant est celui qui a été défini dans Parcoursup.

**A la première connexion, l'étudiant doit créer son mot de passe en cliquant sur « mot de passe oublié ».**

Suivez-nous etudiant.gouv.fr

**MesServices**.etudiant.gouv.fr

## IDENTIFIEZ-VOUS

**MON COMPTE**  
CNOUS - SP production - messervices

Courriel

Mot de passe

[Mot de passe oublié ?](#)

**Vous disposez déjà d'un compte si :**

- vous aviez un compte sur portail-vie-etudiante.fr : Le Portail de la Vie Etudiante devient MesServices.etudiant.gouv.fr
- vous êtes inscrit sur APB (Admission-postbac) pour l'année scolaire en cours, et vous avez reçu un mail vous confirmant la création de votre compte messervices.etudiant.gouv.fr

**POUR VOUS CONNECTER POUR LA PREMIÈRE FOIS, UTILISEZ L'ADRESSE COURRIEL COMMUNIQUÉE À L'UN DE CES SERVICES ET RÉINITIALISEZ VOTRE MOT DE PASSE.**

Si vous disposez d'un compte sur le portail avec une adresse courriel à laquelle vous n'avez plus accès, merci d'utiliser le [formulaire de modification de votre ancien courriel](#).

Si vous ne disposez pas d'un compte sur le portail, merci de remplir le [formulaire d'inscription](#).

Versement mensuel sur 10 mois  
de septembre à juin en fonction  
de l'échelon de **0bis à 7.**  
soit annuellement de **1020 à**  
**5612 euros**

# LES DIFFERENTS ECHELONS DE BOURSE

- ▶ Echelon 0 bis: 102,00 euros par mois
- ▶ Echelon 1 : 168,70 euros par mois
- ▶ Echelon 2 : 254,10 euros par mois
- ▶ Echelon 3 : 325,30 euros par mois
- ▶ Echelon 4 : 396,70 euros par mois
- ▶ Echelon 5 : 455,50 euros par mois
- ▶ Echelon 6 : 483,10 euros par mois
- ▶ Echelon 7: 561,20 euros par mois

# Conditions d'assiduité aux cours et de présence aux examens!!

**Le non respect des  
obligations entraîne la  
suspension et / ou le  
reversement des sommes  
indûment perçues**



les Crous

# ÉTUDIANTS, UNE BOURSE, UN LOGEMENT: FAITES VOTRE DEMANDE !

> GUIDE  
DU DOSSIER  
SOCIAL  
ÉTUDIANT  
2020/2021



MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

[etudiant.gouv.fr](http://etudiant.gouv.fr)

3

# Faire sa demande de logement



# La demande de logement

Pour faire une demande de logement en résidence, l'étudiant doit :

- Avoir fait un dossier social étudiant (il indiquera lors de la saisie qu'il souhaite faire une demande de logement).
- Se connecter à [www.messervices.etudiant.gouv.fr](http://www.messervices.etudiant.gouv.fr) et cliquer sur la rubrique « Trouver un logement » à partir du 17 mars 2020 pour consulter l'offre des Crous.
- L'étudiant pourra faire des vœux de logement et les modifier lui-même à partir du 5 mai jusqu'au 22 juin : il ne contacte pas le Crous pour modifier ses vœux.

**Important** : l'étudiant devra avoir un dossier social étudiant validé (donc pas en attente) pour pouvoir passer au tour logement.

L'étudiant peut suivre son dossier en cliquant sur « Suivi du DSE ».

# trouverunlogement.lescrous.fr

Webmail convergence x Saisir sa demande de bourse et/c... x messervices.etudiant.gouv.fr: Acc... x Accueil — Trouver un logement c... x

Centre Regional Oeuvres Univ Scolaires [FR] | https://trouverunlogement.lescrous.fr

Menu Crouxlogement

## Trouver un logement dans une résidence universitaire

Identification

Vous êtes ici : Accueil

### MON LOGEMENT CROUS 2019-2020

L'offre de logement des Crous pour l'année universitaire 2019-2020 sera accessible à compter du 4 mars. Si vous êtes déjà logé en résidence du Crous et que vous demandez le renouvellement, connectez-vous sur CROUS U à compter de cette même date, via votre compte MSE.

### MON LOGEMENT CROUS 2018-2019

Je dépose une demande pour l'année en cours 2018-2019. Sous certaines conditions, ma demande est validée immédiatement, sinon elle sera examinée par le CROUS dans un délai raisonnable. Dès acceptation ou refus, je suis informé par mail et/ou SMS.

### VISALE

CONTRACTS EMPLOI ET LOGEMENT

#### Visale la caution locative

Le service Action Logement qui connecte emploi et logement

### LQKAVIZ

#### Mon logement chez un particulier

Je recherche un logement étudiant proposé par un particulier.

### Bed & Crous

#### Mon logement Crous pour un court séjour

Je cherche à me loger pour un week-end ou un court séjour (durée inférieure à un mois) dans un logement Crous sur toute la France toute l'année.

© Crous logement 2019 | Mentions légales | Plan du site

20:06 27/01/2019



# La demande de logement

Lors du tour national d'affectation (tour logement) le **30 juin 2020**, la priorité est donnée aux étudiants boursiers. L'étudiant reçoit un mail et un SMS lui indiquant s'il a obtenu un logement ou non.

## En cas d'attribution d'un logement :

- L'étudiant aura jusqu'au **6 juillet 2020** pour confirmer et payer en ligne sa réservation. Passé ce délai, l'attribution sera annulée.
- Après paiement, il télécharge son **dossier d'admission** en résidence.



# L'offre de logement du Crous

Le parc du Crous est composé de logements de type et de taille différents.

- **Chambre meublée, chambre meublée avec salle de bain, studio, T1, colocation (T1 bis, T2, T3), logements PMR**
- **Visites virtuelles sur [www.crous-orleans-tours.fr](http://www.crous-orleans-tours.fr)**
- Un **accueil privilégié** est proposé aux **nouveaux étudiants** pour les **aider à s'intégrer et à réussir leurs études**



# D'autres moyens de se loger:



[www.lokaviz.fr](http://www.lokaviz.fr)

Portail de logements privés,  
réservé aux étudiants

# LES AIDES AU LOGEMENT

.....  
**Vous louez un logement chez un particulier,  
dans un foyer ou en résidence universitaire**

**Selon la nature du logement et votre situation  
familiale,**

**la CAF du lieu de résidence propose aux  
étudiants une aide au logement**

*La demande se fait au moment de l'entrée dans les lieux au  
nom de l'étudiant.*

**Pour bénéficier des aides au logement,  
plusieurs conditions :**

---

- ne pas avoir de lien de parenté avec le propriétaire du logement
  - être titulaire du bail
  - seules les ressources de l'étudiant sont prises en compte
  - s'acquitter d'une charge de logement (loyer ou redevance)
  - résider dans un logement décent avec un minimum de confort.
-



- Les demandes sont à effectuer sur le site Internet de la CAF du lieu de résidence de l'étudiant dès signature du bail.
- L'ouverture des droits débute à la date de connexion (pas d'effet rétroactif).
- L'aide au logement n'intervient qu'au 2<sup>ème</sup> mois de loyer.

**ATTENTION : ces aides ne peuvent pas être cumulées avec les différentes Prestations Familiales perçues par les parents.**

Renseignements, simulation de droit et demande de dossier

CONTACTEZ VOTRE CAF: [www.caf.fr](http://www.caf.fr)





## AIDE AU LOGEMENT ÉTUDIANT, TOUT SE PASSE SUR

*Simulation, demande et suivi du dossier en ligne*

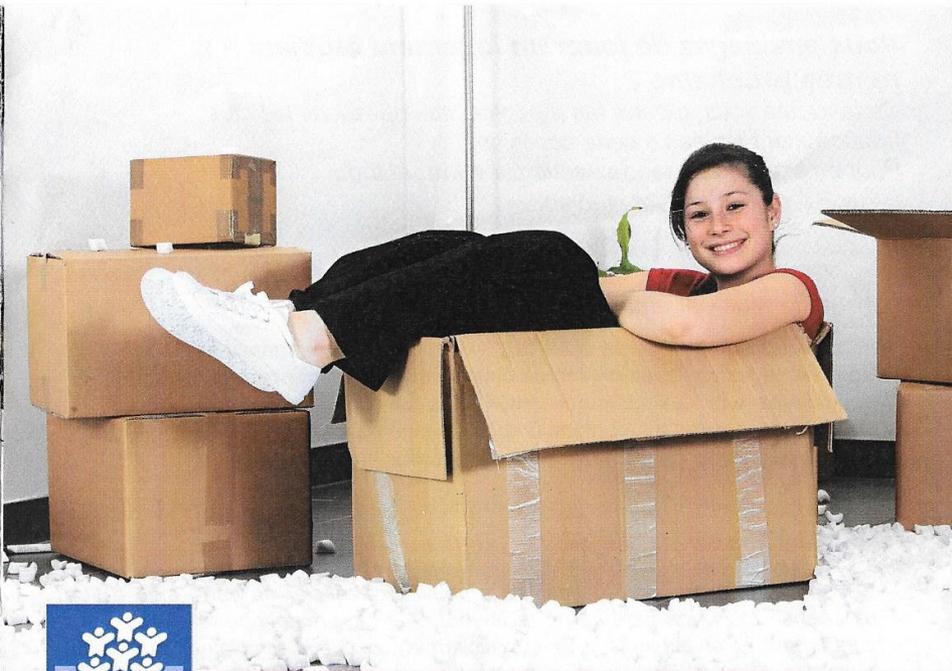


CAF D'EURE ET LOIR  
TSA 32204  
18931 BOURGES CEDEX 9  
[www.caf.fr](http://www.caf.fr)



0 810 25 28 10 Service 0,06 € / min  
+ prix appel

Edition Caf d'Eure-et-Loir - novembre 2016



# *Un logement étudiant à la prochaine rentrée ?*

## **Vous envisagez de louer un logement étudiant à la rentrée prochaine ?**

Ce fascicule vous apporte les réponses aux questions les plus fréquemment posées à cette occasion.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur [www.caf.fr](http://www.caf.fr) ou la page Facebook « Caf étudiants ».

### **Quelles sont les conditions pour bénéficier d'une aide au logement étudiant ?**

Vous devez être titulaire de votre bail (sauf mineurs non émancipés).  
Vous ne devez pas avoir de lien de parenté avec le propriétaire du logement.  
Vous devez avoir des ressources inférieures à un certain montant.  
Vous devez vous acquitter d'une charge de logement.  
Vous devez résider dans un logement décent avec un confort minimum.

### **Quel impact sur les droits Caf de mes parents ?**

Si vous avez moins de 25 ans, vous pouvez bénéficier de cette aide à titre personnel, mais vos parents ne recevront plus les prestations familiales vous concernant. (Par exemple, s'ils bénéficient d'allocations familiales, d'une aide au logement ou du Rsa, vous ne serez plus pris en compte pour le calcul de ces prestations.)

Aussi, avant de faire votre demande, comparez ce que vous pourrez toucher et ce que vos parents perdront.

### **Quel impact sur les impôts de mes parents ?**

Les droits Caf sont sans incidence sur l'imposition de vos parents. Vous pouvez continuer à être rattaché fiscalement à vos parents.

### **Quand dois-je faire ma demande d'aide au logement ?**

Vous pouvez entamer les démarches dès que le logement a été trouvé (signature du bail et remise des clés). Mais vous pouvez dès à présent faire des simulations sur [caf.fr](http://caf.fr) pour estimer le montant de votre aide et préparer votre budget.

### **Je vais être apprenti. Ai-je droit à l'aide au logement étudiant ?**

En tant qu'apprenti, vous êtes considéré comme salarié. Vous ne pouvez pas prétendre à l'aide au logement étudiant mais vous pouvez percevoir une aide au logement, si vos ressources ne dépassent pas un certain montant, appelé plafond de ressources.

## Aide au logement étudiant Tout se passe sur [caf.fr](http://caf.fr)

1

### **SIMULATION** 📱 🤖

Le simulateur me permet ...

de calculer mes aides au logement étudiant...  
de déterminer mon budget...  
et de m'aider à choisir un logement !

2

### **DEMANDE** ✅

Je fais ma demande sur [caf.fr](http://caf.fr) juste après mon emménagement.

J'en profite pour donner à la Caf mon n° de portable.  
Il me permet de recevoir par SMS mon mot de passe  
dès la fin de ma demande !

3

### **APPLI MOBILE** 👁️

Avec l'appli, je sais si mon dossier est en cours de traitement ...

je reçois la confirmation de mon droit ...  
... et je m'informe de mes prochaines dates de versement !

4

### **1<sup>ER</sup> VERSEMENT** 🤝

Entre ma demande et mon premier versement  
il faut compter généralement 2 mois.

Par exemple si je fais ma demande en ligne en  
septembre, mon droit sera ouvert en octobre et je  
recevrai mon premier paiement début novembre.



# Aides au cautionnement locatif pour les futurs étudiants dépourvus de garants

Visale est un service de cautionnement entièrement **gratuit pour tous les étudiants de moins de 30 ans** (boursiers ou non boursiers indépendants fiscalement) en recherche de logement dans le parc privé ou dans certaines résidences universitaires.

> Vérifiez votre éligibilité sur [www.visale.fr](http://www.visale.fr)



La garantie Loca-Pass est également gratuite et valable pour une durée de 3 ans ouverte aux étudiants de moins de 30 ans.

> Rendez-vous sur <https://www.actionlogement.fr/la-garantie-loca-pass>

\*Conditions d'éligibilité complètes sur [www.visale.fr](http://www.visale.fr) ou sur [www.actionlogement.fr](http://www.actionlogement.fr)  
(Dès la rentrée 2018, le dispositif Visale sera généralisé)

## La Clé

La clé est une caution locative pour tous les étudiants non éligibles aux deux autres garanties ci-dessus (l'étudiant cotise à La Clé l'équivalent de 1,5% du loyers)



# La CVEC, contribution de vie étudiante et de campus

La CVEC, c'est quoi ?

Chaque étudiant en formation initiale dans un **établissement d'enseignement supérieur** doit obligatoirement obtenir, préalablement à son inscription, son **attestation d'acquittement** de la Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC), par paiement ou exonération.

2020-2021: ouverture du serveur à compter de mai (tout paiement effectué avant concerne l'année 2019-2020)

## OBTENIR VOTRE ATTESTATION

Obtenez votre attestation en 2 minutes :

1. Connectez-vous ou créez-vous un compte sur [MesServices.Etudiant.gouv.fr](https://MesServices.Etudiant.gouv.fr)
2. Indiquez votre ville d'études
3. Acquitez-vous de votre CVEC, par paiement ou exonération
4. Obtenez votre attestation, à présenter à votre établissement lors de votre inscription

[Découvrez la procédure en détails](#)

*Même si vous êtes exonéré-e, vous devez suivre la même démarche.*

**OBTENIR MON ATTESTATION**  
année universitaire en cours 2019-20

**CONSULTER MON ATTESTATION**  
année universitaire 2018-19



# ► Les mutuelles étudiantes

# LES MUTUELLES ETUDIANTES

Si la complémentaire santé des parents ne couvre plus l'étudiant, l'adhésion à une mutuelle étudiante est facultative mais recommandée

**Pour les boursiers échelon 4, 5 et 6,  
possibilité d'aide de la Région :  
montant jusqu'à 100 euros.**

**[www.yeps.fr](http://www.yeps.fr)**

# www.yeps.fr

The image shows a screenshot of a web browser displaying the homepage of the YEPS website. The browser's address bar shows the URL <https://www.yeps.fr>. The website header features the YEPS logo with the tagline "LE PASS DES JEUNES EN CENTRE-VAL DE LOIRE" and a navigation menu with the following items: AIDES, ACTUALITÉS, BONS PLANS, ÉVÉNEMENTS, PARTENAIRES, CONTACT, and CONNEXION. Social media icons for Facebook, Instagram, and Snapchat are also present. The main content area has a light blue background with a large "YEPS" logo on the left and a smiling young woman in a green jacket. To the right, the text reads "LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE CRÉE YEP'S, LE PASS DES JEUNES !". Below this is a dark banner with the hashtag "#SO COOL\*" in white and yellow, and the text "\*TROP COOL!" in white. The Windows taskbar at the bottom shows various application icons and the system clock indicating 19:44 on 28/01/2019.

CENTRE VAL DE LOIRE | Accueil

https://www.yeps.fr

**YEPS**  
LE PASS DES JEUNES EN CENTRE-VAL DE LOIRE

AIDES ACTUALITÉS BONS PLANS ÉVÉNEMENTS PARTENAIRES CONTACT CONNEXION

**YEPS**

LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE CRÉE YEP'S, LE PASS DES JEUNES !

**#SO COOL\***  
\*TROP COOL!

19:44  
28/01/2019

## Le budget de septembre à prévoir :

- ❖ Premier loyer à payer
- ❖ Dépôt de garantie
- ❖ Assurance logement
- ❖ Ouverture compteur électricité
- ❖ **pour les non- boursiers :**
  - paiement de la Contribution Etudiante et de l'inscription universitaire
- ❖ Achats de livres ou autres fournitures scolaires
- ❖ Achats des cartes de transport
- ❖ **Pas d'aide au logement le premier mois d'entrée dans le logement**

**! Paiement de la bourse début septembre ...**

## Sites à consulter :

[Etudiant.gouv.fr](https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/)

(le nouveau portail de la vie étudiante)

<https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/>

[Trouverunlogement.lescrous.fr](http://Trouverunlogement.lescrous.fr)

[www.crous-orleans-tours.fr](http://www.crous-orleans-tours.fr)

CAF : [www.caf.fr](http://www.caf.fr)

[www.yeps.fr](http://www.yeps.fr)

[www.lokaviz.fr](http://www.lokaviz.fr)

L'entrée en études supérieures et l'éventuel départ du foyer peut être source d'inquiétudes ou de questionnements :

le Service Social en faveur des élèves est à votre disposition pour toutes informations, orientations ou votre accompagnement.

Merci de votre attention.

**Pour tous renseignements :**

**lycée Jehan de Beauce**

**02 37 18 78 00**

**Madame FILLEY**

**Madame LEFEVRE**

**Secrétaires Scolarité**

**Madame FESSARD**

**Assistante Sociale**

**tous les jours au lycée sauf le mardi**